

MAIRIE
DE
ESCAUDES



CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Procès-Verbal complet de la réunion du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session extraordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	11
Nombre de Conseillers présents :	07
Nombre de procurations :	00

Etaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène (**arrivée à 18 h 35**), M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

Était excusée : Mme ELISSALDE Fanny.

Etaient absents : Mmes DE MORAES BILLET Céline, MEYER Catherine M. MERLO Philippe

Date de convocation : 09/09/2025

Secrétaire de séance : Mme LANZONI Elisabeth

Début de séance : 18h 00

A L'ORDRE DU JOUR :

I- I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2025

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

🗳️ **Vote : unanimité**

II - DELIBERATIONS

1) Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade : Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° Classe et création d'un poste d'adjoint technique principal 1° Classe

DEL150925-26

Compte tenu de son ancienneté l'agent technique peut prétendre à un avancement de grade à effet au 15/09/2025.



- Il est donc nécessaire de supprimer le poste d'adjt technique Ppal 2° cl. et de créer un poste d'adjt technique ppal 1° classe.

Situation ancienne au 01/09/2024	Situation nouvelle au 15/09/2025
Grade : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelle C2 10ème échelon Indice Brut : 461 Indice Majoré : 409 Sans ancienneté	Grade : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Echelle C3 7ème échelon Indice Brut : 478 Indice Majoré : 420 Sans ancienneté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'**adjoint technique principal 2° classe** à temps complet.
- la **création** d'un emploi d'**adjoint technique principal 1° classe** à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du **15/09/2025**
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

🗳 **Vote : Pour : unanimité**

2) Travaux peintures bâtiments

DEL150925-27

Des travaux de peintures sur divers bâtiments communaux sont à réaliser ; certains sont plus urgents que d'autres.

2 entreprises ont été consultées :



Bâtiment	SARL Bernard LAOUE		SARL COUTHURES et Fils	
	Prix H.T.	Prix TTC	Prix H.T.	Prix TTC
Agence Postale	23 669.64 €	28 403.57 €	8 407.14 €	10 088.57 €
Bains Douches	15 169.81 €	18 203.77 €	16 307.80 €	19 569.36 €
Abribus	1 662.00 €	1 994.40 €	1 086.60 €	1 303.92 €
Cimetière (portail)	1 677.00 €	2 012.40 €	936.50 €	1 123.80 €
Salle des Fêtes (œil de bœuf)	Ne souhaite pas le faire		420.00 €	504.00 €
TOTAL	42 178.45 €	50 614.14 €	27 158.04 €	32 589.65 €

Il est proposé de faire en priorité les travaux sur les bâtiments suivants :

- Abribus
- Portail du cimetière
- Bains douches : menuiseries
- Agence postale

Arrivée d'Hélène PUJOLS à 18 h 35.

⇒ *Observations : les écarts de prix sont trop importants pour prendre une décision aujourd'hui. Il est proposé que la Commission bâtiment se réunisse pour revoir avec les artisans les devis établis. Une décision sera proposée au prochain conseil municipal*

🗳 **Vote : Délibération AJOURNÉE**

3) Choix travaux logement Ecoles

DEL150925-28

M. le Maire présente au Conseil Municipal les 3 scénarii possibles concernant les travaux du logement des anciennes écoles que Mme KLINGEBIEL a transmis.

Il est demandé au conseil de se positionner sur l'une de ces 3 propositions.

- ⇒ *Observations : Aucune de ces propositions ne sont satisfaisantes. Le Conseil Municipal pense que laisser le logement tel quel, peut poser problème quant à la location car trop grand.*
- ⇒ *Il faudrait voir quels sont les besoins du marché au niveau des locations pour les familles ?*
- ⇒ *MONNIER propose de faire venir Mme KLINGEBIEL pour qu'elle présente les projets sur les aménagements.*

🗳 **Vote : Délibération AJOURNÉE**

4) Adhésion Association « Ciron Bien Commun »

DEL150925-29

M. le Maire présente l'Association Bien du Ciron qui a pour objet la défense, la protection, la préservation et la valorisation :

- Du bassin versant du Ciron et de sa vallée,
- De son écosystème naturel, sa biodiversité, de la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques de surface ou souterrains, de son patrimoine naturel, culturel et paysager, de son cadre de vie ainsi que ses traditions locales

Il propose au Conseil de délibéré quant à l'adhésion de la Commune à cette association.



- ⇒ Observations : M. RIOLLOT informe que le Ciron sur la Commune d'ESCAUDES est classé en catégorie 1 du domaine privé.
- ⇒ M. RIOLLOT et M. MONNIER pensent que cela fait doublon avec le syndicat du Ciron.
- ⇒ La Commune **décide de pas adhérer à cette association.**

👉 **Vote : Pour : 1 (Mme M-A CHANCELLE) Contre : 5 Abstention : 1 (H. PUJOLS)**

5) Participation aux frais de fonctionnement du RPI

DEL150925-30

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Captieux a fait parvenir un titre pour la participation aux frais de fonctionnement du RPI pour un montant de **7 130.87 €** ; 5 enfants de la commune fréquentent cet établissement en 2024 et 2025 :

- Participation pour l'année 2024 : 567.06 €, soit **113.41 €/enfant**
- Participation pour l'année 2025 : 6 563.81 €, soit **1 313 €/enfant**

Compte tenu du montant sollicité, et l'augmentation (**x10**) du coût, il a été demandé la production des justificatifs des dépenses relatives à ce calcul.

A ce jour, la Commune de Captieux n'a pas donné suite à nos demandes.

👉 **Vote : Délibération AJOURNÉE en attente des justificatifs**

III – INFORMATIONS

1) Résultats fête du village

	Dépenses	Recettes
Bourriche Loto		116.00 €
Loto		1 074.50 €
Belote (56 équipes)		1 008.00 €
Bourriche belote		82.00 €
Animations, Lots loto + belote, Feu d'artifice	6 099.23 €	
TOTAL	6 099.73 €	2 280.50 €

- ⇒ Il est nécessaire de créer un Comité des Fêtes afin que la commune ne supporte pas autant de charges.
- ⇒ Feu d'artifice 2 500 €
- ⇒ Recettes de la buvette tenue par l'ACCA : 1 800 €

2) Transport scolaire vers RPI Captieux

- ⇒ Fin du transport scolaire décidé par la Commune de Captieux fin juin.
- ⇒ 6 enfants d'Escaudes pourraient utiliser le transport

Compte rendu de la rencontre avec Mme BARBOT du 15/09/25 pour connaître l'organisation sur le RPI Giscos/St Michel de C/Lerm et Musset, M. Monnier reprendra contact avec les services des Transports de la Région afin de voir ce qu'il est possible de faire pour maintenir ce ramassage scolaire.

3) Terrain multisports

M. le Maire présente le projet au Conseil Municipal, qui n'est pas convaincu de l'utilité d'un tel projet sur la Commune.

Il est proposé de faire sondage sur la fréquentation du terrain multisports par les escaudais(e)s.



Y a-t-il un coût supplémentaire pour les Assurances ? cette installation sera-t-elle soumise au contrôle annuel APAVE ?

4) La Passem

Présentation de la manifestation et compte rendu de la réunion du 12/09/25.
Relais qui devrait se dérouler début mai 2026.
En attente de plus d'informations.

5) Recensement de la population 2026

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.
Un agent recenseur devra être nommé avant novembre 2025

6) Recrutement d'un agent technique

Compte tenu du départ à la retraite de Mme CALIOT, une annonce a été publiée sur Emploi Territorial.
A ce jour aucune candidature n'a été déposée.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ **M. RIOLLOT** : mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CM sur le choix des travaux forestiers.
- ⇒ **M. DAUDET** : souhaite savoir si la Mairie a répondu à la demande faite par le collectif des élus sur la consultation environnementale du projet LGV ?
 - **M. MONNIER** : Une réponse a été effectuée selon la lettre type rédigée par le collectif des élus. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le/La Secrétaire de Séance,
E. LANZONI



Le Maire,
Ph. MONNIER



Affiché le 13/11/2025 et mis en ligne sur www.escaudes.fr

